

Le fonctionnement de l'école primaire

2 L'organisation du système scolaire

Fiche 12

C) Les personnels

⊙ L'équipe éducative

Elle est composée de l'ensemble des personnels de l'éducation nationale, de ceux qui travaillent auprès des classes dans être membre de l'éducation nationale et les parents d'élèves.

⊙ Le personnel de l'éducation nationale

1) Les instituteurs et les professeurs des écoles

Ils assurent la même fonction, celle d'enseigner de la TPS au CM2. On distingue :

- ⇒ **Les directeurs** : ils gèrent l'école dans laquelle ils sont nommés.
- ⇒ **Les maîtres formateurs** : ils accueillent les étudiants et les stagiaires dans leur classe et interviennent dans la formation initiale et continue des PE.
- ⇒ **Les maîtres chargés de CLIS** (classe d'intégration scolaire) : ils sont spécialisés auprès d'enfants déficients visuels, auditifs, cognitifs ou moteur.
- ⇒ **Les maîtres spécialisés du RASED** (réseau d'aide aux enfants en difficultés) : ils travaillent sur la prévention et les remédiations des difficultés.
- ⇒ **Le psychologue scolaire** : il doit être titulaire d'une licence de psychologie, avoir enseigné trois ans comme PE, avoir fait un stage de formation adaptée. Il est membre du RASED mais ne fait pas d'enseignement. Il assure examen, suivi et observation psychologique.

2) Personnel non enseignant de l'éducation nationale

- ⇒ **Le médecin scolaire** : il se charge des actions de prévention individuelles et collective de la promotion de la santé et du dépistage des maltraitances.
- ⇒ **L'infirmier scolaire** : il assiste le médecin scolaire.

1989 : la loi d'orientation programme les enseignements par cycle. L'école élémentaire est alors obligée de travailler avec l'école maternelle.

⊙ Les missions de la maternelle d'aujourd'hui

- ⇒ Scolariser les jeunes enfants pour leur permettre de former leur personnalité et de mieux aborder les apprentissages de l'école élémentaire.
- ⇒ Maîtriser les langages écrits, oraux et images
- ⇒ Socialiser les enfants en leur apprenant à vivre ensemble.

⊙ Un fonctionnement spécifique

- ⇒ L'école doit avoir **des espaces** qui favorisent les regroupements (vivre ensemble) et des espaces où l'enfant peut s'isoler. La classe est organisée en coin jeux, coin bibliothèque, peinture ... l'espace regroupement est composé de bancs où l'on pratiquera les rituels par exemple. Le mobilier est adapté à la taille des enfants et est modulable pour favoriser leur autonomie (casier perso, bac à livre ...)
- ⇒ **l'emploi du temps** s'adapte aux besoins physiologiques des enfants comme la collation, les toilettes, la sieste ... Il sécurise l'enfant par sa régularité quotidienne. Enfin il favorise une prise de conscience progressive de la notion du temps.
- ⇒ **Présence d'un ATSEM**

⊙ Les moyens pédagogiques en maternelle

- ⇒ Le jeu est une activité normale de l'enfant. Il mène à une multiplicité d'expériences sensorielles, motrices, affectives et intellectuelles.
- ⇒ Une pédagogie de l'activité fait sortir l'enfant de la recherche du plaisir immédiat. Il découvre les plaisirs du faire et du savoir faire. L'élève passe aussi progressivement du langage de situation au langage d'évocation.
- ⇒ Le travail par thème et le travail par projet.

⊙ Place des parents à l'école maternelle

L'école maternelle doit entretenir des liens réguliers et privilégiés dans la reconnaissance et le respect de chacun. On peut mettre en place :

- ⇒ journée portes ouvertes
- ⇒ réunion d'information
- ⇒ cahier de vie